

ABONNEMENT. — ANNONCES.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour un an . . . 16 francs.  
 Pour six mois . . . 8  
 Pour trois mois . . . 4

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal, rue Mercière, 58, au 1<sup>er</sup>,

A Paris, à l'Office de correspondance de MM. LEPÉLLETIER-BOURGOIN et Cie, place de la Bourse, 5.



ADMINISTRATION. — RÉDACTION.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de L'HOMME DE LA ROCHE doit être adressé au Bureau du Journal, grande rue Mercière, 58, au 1<sup>er</sup>. Une boîte est placée à la porte.

— Il sera rendu compte de tout ouvrage ou objet d'art dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau.

Prix des Annonces : 20 cent. la ligne.

# L'HOMME DE LA ROCHE, CHRONIQUE LYONNAISE,

PARAISSANT LE DIMANCHE ET LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE,

**Théâtres. — Littérature. — Extrait des journaux. — Variétés. — Tribunaux.  
 Modes et Annonces. — Lithographies.**

## CHRONIQUE LOCALE.

Dans sa séance du 17 octobre, sur la proposition de M. le Maire, le conseil municipal a voté un crédit de 25,000 fr. au budget communal pour fêter le passage du duc d'Orléans à son retour d'Afrique.

Dans la même séance, M. le Maire a lu un rapport proposant d'augmenter le corps des surveillants de police et d'en porter le nombre de 88 (chiffre actuel) à 150. Le conseil a renvoyé l'examen de ce rapport devant une commission spéciale.

Nous pouvons assurer, d'après les paroles de M. le Maire devant le conseil municipal, que l'on s'occupe activement de la question de restauration pour le théâtre des Célestins.

Plusieurs projets seront très-prochainement présentés au conseil à ce sujet.

Nous nous occuperons sérieusement en temps convenable de cette question, et nous examinerons consciencieusement les projets qui seront présentés et dont l'un des premiers avantages sera de rendre une place à la circulation, et la vie à un des plus beaux quartiers de notre ville.

Un journal religieux affirme que par suite de la mort de Mgr le cardinal d'Isaard, le siège vacant de l'Archevêché de Lyon a été offert à Mgr l'évêque d'Arras; mais que ce prélat a refusé cette dignité

## FEUILLETON.

### LE PIQUE-ASSIETTE.

Il est des gens qui ont l'âme logée dans le ventre; le grand travail des facultés intellectuelles, chez ces êtres-là, s'opère au fond de leur estomac. Le pique-assiette, animal rongeur, bipède mal-faisant, appartient à cette famille.

Le pique-assiette a bon pied, bon œil, et surtout bonne dent; il brille par l'appétit et est taillé en lame de couteau. L'endroit le plus sensible de toute sa personne c'est son palais.

Quand il vous regarde, il vous dévore des yeux; lorsqu'il vous adresse la parole, il vous avale; s'il vous prête l'oreille, il mange vos phrases une à une. Nul n'est plus glouton que lui. Gargantua n'était qu'un cuisinier en comparaison.

Il était né riche; son bien-être s'en est allé en brochettes et en suprême de volaille. Il a absorbé trois fois sa fortune, il a croqué une marraine, et a digéré plusieurs oncles. Le pique-assiette engloutirait des pavés.

Cette infirmité déplorable l'a couché de tout son

en se fondant sur les liens indissolubles qui l'attachent à son église.

Une supplique au roi, couverte d'honorables signatures vient, assure-t-on, d'être adressée au roi en faveur du condamné Peytel.

Samedi soir, la condition publique pour les soies a placé son numéro 471 du mois courant.

Dimanche, la caisse d'épargne a reçu la somme de 26,558 fr. versée par 769 déposants. Elle a remboursé 36,035 fr. à 91 personnes.

81 nouveaux livrets ont été délivrés.

On s'est beaucoup plaint dans notre ville de ce que la banque de Lyon avait restreint ses opérations par suite des faillites déclarées dans le département de l'Isère. Les bruits les plus incroyables avaient couru sur l'énormité de ces sinistres commerciaux, et semblaient vouloir faire approuver la prudence de la banque; mais l'avis suivant, publié par les syndics provisoires de la faillite de M. Alexandre Boissat prouve combien de tels bruits étaient mensongers, et en fait même justice en laissant entrevoir dans quels intérêts ils auraient été répandus.

Nous publions l'avis en entier.

*Aux Créanciers de la faillite de M. Alexandre Boissat.*

Depuis plusieurs jours, des bruits fâcheux circulent dans le public sur l'état de la faillite de M. Alexandre Boissat. On se plaint à répandre que les dividendes ou répartitions se réduiront à fort

long sur le gril de la détresse, et depuis ce moment, quoique passablement couvert, brossé et luisant, il vit au jour le jour.

Il déjeune chez Pierre, il dîne chez Paul, il goûte chez Jacques et soupe chez François, par exemple il couche chez lui. Son portier lui rend cette justice, qu'il ne l'a jamais vu rentrer après deux heures du matin.

Jamais il ne lui est arrivé de prendre le moindre repas à ses dépens, ce n'est pas dans sa nature, cela sortirait de ses habitudes.

Pour lui, le cadran de l'Hôtel-de-Ville est un meuble inutile; sa montre s'arrêtera-t-elle à midi, il la règlera à trois heures dans l'allée et sur le parfum des mets qui s'échappera des fourneaux du célèbre Lachaud (1), quelques minutes après il a disparu et on le retrouve faisant le siège du potage amical.

(1) Lachaud, restaurateur, rue Ste-Catherine, 15, au coin de la Glacière, est réputé en ce moment le Vatel lyonnais; la chronique recommande spécialement aux étrangers l'établissement élégamment décoré du genre du cocher du premier consul, qui sauva si miraculeusement Napoléon de la machine infernale.

peu de chose.

Ces on dit semés par la malveillance, et accrédités par une crainte bien naturelle, ne sont heureusement fondés sur rien de sérieux, et ils n'ont d'autre origine que la honteuse cupidité de quelques spéculateurs qui voudraient acheter à vil prix des créances, afin qu'un malheur public devint pour eux une cause de bénéfice.

Les syndics croient devoir inviter les créanciers à se tenir en garde contre ces insinuations mensongères.

L'inventaire des biens laissés par M. Boissat se poursuit avec activité, et jusqu'à ce jour, les nombreux documents qui ont passé sous les yeux des syndics, n'ont apporté aucun changement à l'aperçu que MM. les commissaires provisoires avaient publié. On peut donc s'en tenir, jusqu'à nouvel ordre, à leurs données, et compter sur le recouvrement du cinquante pour cent, au moins, des créances. *Les Syndics provisoires,*

FRANÇOIS LANGLOIS, AUGUSTE CHOLLIER  
 ET GUILLEMET FILS.

MM. les conseillers de la cour d'Angers, délégués pour instruire l'affaire relative aux troubles de la Sarthe, ont terminé leurs laborieuses opérations. On assure que plus de cent individus sont gravement compromis, et que quatre-vingt quinze environ sont en état d'arrestation. Cette vaste procédure a embrassé les désordres qui ont éclaté, avec des degrés divers de gravité, au Mans, à Conneré,

Insinuant et souple, rampant et fluet, il se glisserait à travers les fentes d'une porte pour une côtelette de porc frais, et on obtiendrait de lui une belle action si on lui promettait un filet sauté. Le pique-assiette pur-sang irait chercher une portion de macaroni au sommet d'un mât de Cognac.

Sa faim ressemble à la soif du tonneau des Danaïdes; elle est intarissable. Il tord et avale, quelquefois sans mâcher, plus souvent sans pain. Avec cela il boit sec et à la glace, selon le précepte des gastronomes passés maîtres.

Malgré ces occupations essentielles, il trouve encore le moyen de parler à tort et à travers, d'improviser des nouvelles, de conter des balourdises tout en désossant un poulet. Le ciel lui a départi le double don de l'éloquence persuasive et de la digestion facile.

Le plus grand épouvantail du pique-assiette c'est le carême; son âme est tellement sensible aux jours maigres qu'il prend le deuil le mercredi des

Inutile de dire que dans les salons de Lachaud, on est aussi bien servi à 3 et 5 francs qu'on le serait ailleurs à 5 et à 8 fr.; quoique dans le quartier des Terreaux.

à Moulfort, à Mamers, à la Ferté-Bernard et à Bonnétable

« La chambre d'accusation entendra prochainement les rapports de M. Duboys, substitut du procureur-général. »

La liste générale du Jury dans le département du Rhône, pour 1840, est définitivement close et arrêtée au nombre de quatre mille huit cent cinquante-une personnes.

Une ordonnance royale du 8 octobre autorise l'acceptation du legs de 10,000 fr. fait aux salles d'asile de Lyon par Mlle Bontoux.

Un avis de la direction des postes de Lyon fait connaître qu'à dater d'aujourd'hui mercredi 25 octobre, et pendant la mauvaise saison, le départ du courrier de Lyon à Paris est fixé à une heure de l'après-midi, au lieu de quatre heures.

En conséquence, la dernière levée des boîtes pour la route de Paris aura lieu à midi au palais St-Pierre, à la rue Luizerne, et à la direction, place Bellecour.

Les troupes de la garnison ont manœuvré lundi pendant cinq heures au Grand-Camp sous les yeux de M. le lieutenant-général Aymar, accompagné de M. le général Boilleau.

MM. les généraux Foucher et Parchappe ont alternativement commandé les manœuvres qui ont été belles et bien exécutées. Il y avait dix bataillons d'infanterie et trois batteries.

On ignore encore le jour précis de l'arrivée de S. A. R. le duc d'Orléans; mais ses appartements sont retenus à l'hôtel de l'Europe à partir du 26 de ce mois.

Par arrêté du 5 octobre, le prix moyen régulateur du froment pour le département du Rhône et pour le mois d'octobre, est fixé à vingt-quatre fr. 75 cent.

Un vol audacieux a été commis dimanche chez un horloger du quai St-Antoine. Un individu assez bien vêtu lui demande à acheter une montre, et pendant qu'il examine avec attention celle qu'on lui présente, une dame ouvre la porte pour sortir du magasin. Il profite de cette occasion et emporte la montre en fuyant à toutes jambes; mais aux cris de l'horloger, le voleur est bientôt arrêté par M. Lefebvre, commissaire de police, aidé par les voisins.

Une petite fille, âgée de quatre ans, s'est noyée dans une citerne au territoire des Massues. Cette enfant appartenant au nommé Chambon, avait disparu de la maison paternelle depuis 11 heures du matin, et ce n'est qu'à 6 heures qu'elle a été retrouvée dans un état complet d'asphyxie.

Le 20 de ce mois, à 7 heures et demie du soir, un jeune enfant du sexe féminin, a été exposé dans la rue de la Charité, près la porte principale de

cesendres et ne le quitte qu'à Pâques, époque que l'on célèbre par la poule au pot et le dindon rôti. Hosannah!..

Son individu a tellement perdu la coutume de profiter des bons morceaux qu'il savoure, et des liqueurs généreuses qu'il déguste, que le pique-assiette conserve pendant toute sa vie des traits inaltérables.

Il sonne creux comme le tambour; il est aussi sec qu'une boîte d'allumettes allemandes, et ferait supposer qu'il se soutient avec de l'air et de la rosée à la manière des fleurs et des chardons.

Le pique-assiette ne tient à ses intimes qu'en raison de leur ordinaire quotidien; il règle ses sentiments sur leur menu, dévoué de corps et d'âme s'ils ont bon feu, bonne table, lié à la vie à la mort s'ils possèdent une cave garnie et un bon cordon bleu.

Nécessairement le pique-assiette s'affranchit des visites de digestion. Le petit verre d'absinthe est son port de salut quand il éprouve des embarras d'estomac.

En pareil cas, il se met en quête d'une victime qui veuille faire les frais de la consommation, et il a tant de tact et d'adresse qu'il ne reste pas long-

l'hospice, où il a été reçu sur l'ordre du commissaire du quartier.

Le nommé Etienne Collet, âgé de 52 ans, récemment sorti des prisons de Perrache, s'est rendu coupable de vol d'un pantalon au préjudice d'un cabaretier du Champ-de-Mars. — Le prévenu a été de nouveau écroué.

La nuit du 19 au 20 de ce mois, des voleurs se sont introduits à l'aide d'effraction dans les magasins de M. Annequin, droguiste, rue Bonneveau, n. 10, et y ont enlevé une somme de 240 fr., dans un bureau qu'ils ont fracturé. Deux billets de banque, l'un de 1000 fr. et l'autre de 250 fr., que l'on avait cru également enlevés, ont été retrouvés parmi des objets et des papiers que les voleurs, dans leur précipitation, avaient jetés çà et là sur le carreau.

Le 21 de ce mois, vers les 3 heures de l'après-midi, les compagnons cordonniers s'étant formellement refusés à faire disparaître les enseignes du compagnonnage qu'ils portaient à leurs boutonnières et à leurs cannes, ont été arrêtés dans la rue St-Marcel, où ils passaient, et déposés dans les salles d'arrêt de l'Hôtel-de-Ville. — Deux de ces individus ont été ensuite écroués et mis à la disposition de M. le Procureur du Roi.

Dans la soirée du 21 de ce mois, un agent de police nommé R....., a arrêté et conduit à l'Hôtel-de-Ville un individu qui faisait du tapage dans un cabaret de la rue du Bessard, et qui n'a pas voulu décliner son nom.

— M. Durand, graveur, allée de l'Argue, vient de recevoir cinq nouveaux dessins daguerréotypes représentant l'Hôtel de-ville de Paris, l'Eglise de Notre-Dame, le Luxembourg, et le Panthéon dont deux exemplaires sont vus sous des jours différents. Ces dessins n'ont point la tache qui couvrirait une portion du premier. Les cinq qui viennent d'arriver sont tous parfaitement nets et ne laissent rien à désirer, suivant nous, que d'être moins petits; ils n'ont guères que 8 à 10 pouces en carré long. Nous voudrions que l'on pût employer une lentille plus forte, un appareil plus grand, afin que les dessins étant plus étendus, on ne fût pas obligé de se servir d'une loupe pour en distinguer les détails dont l'exactitude fait le principal mérite de cette admirable invention.

— Avant-hier matin, la voiture de Bourg qui passe par Trevoix, étant arrivée à Rochetaillée, un des chevaux, sans doute pressé par un coup de fouet du conducteur, sauta par-dessus le parapet. Heureusement son poids contrebalancé par celui de la voiture chargée de voyageurs, fit rompre les traits qui le retenait suspendu en l'air, et il roula jusque dans la Saône, d'une hauteur d'environ 20 pieds. Si les traits ne se fussent cassés, ou si les autres chevaux eussent suivi le premier, on aurait eu à déplorer de grands malheurs.

temps à chercher cet amphytrion débonnaire. Les garçons de café connaissent le pique-assiette pour n'avoir jamais reçu d'étrennes de lui.

Il n'y a pas malheureusement de loi qui condamne le pique-assiette à la réclusion; sans cela le code serait parfait. La société, qui ne sait comment purger son sein de cet être vorace, de ce bipède qui s'en va ruminant et grignolant sans cesse, l'accueille par force et le reçoit lorsqu'elle ne peut faire autrement.

D'ailleurs le pique-assiette est un prôneur pour les excellentes maisons; il vante les chefs de cuisine et fabrique des réputations sur les fonds de casseroles. C'est un service comme un autre.

Une fois que le pique-assiette a bien vécu aux dépens de ceux qui l'écoutent et même de ceux qui ne l'écoutent pas, il finit comme Anacréon, qui mourut en mangeant des raisins de Corinthe. Le pique-assiette s'étouffe avec de la croûte de pâté. Alors, on brûle sa dépouille et on enterre ses cendres dans une soupière.

— Hier, vers une heure après-midi, les employés de l'octroi de service à la barrière de la Croix-Rousse, ayant arrêté un ouvrier en soie qui cherchait à faire passer des liquides en fraude, le firent conduire par la garde à l'Hôtel-de-Ville; arrivés à la rue du Commerce, près du passage Thiaffait, six ou sept individus tombèrent sur les militaires et voulurent délivrer par force l'individu mis en état d'arrestation; mais la garde ayant reçu un renfort de la caserne des Colinettes, put rester maîtresse d'un des coupables qui fut conduit à l'Hôtel-de-Ville pour être mis à la disposition de M. le procureur du roi.

Les arrestations pour le même sujet sont très-fréquentes. Nous pensons que le meilleur moyen de les faire cesser serait de diminuer les droits d'entrée.

— Depuis quelques jours la police a arrêté plusieurs individus sans aveu et sans domicile, couchés sur la voie publique; elle a également mis la main sur un grand nombre de filles prostituées qu'elle a trouvées en contravention avec les règlements de police.

## EXTRAIT DES JOURNAUX.

FAITS DIVERS.

Barcelonne, 11 octobre.

« Hier 10 du courant, le comte d'Espagne a pris et brûlé Moya et ses fortifications; une partie de la garnison de Barcelonne a fait une sortie pour aller au secours de Valdès, également attaqué. »

Dernièrement dans la ménagerie de Batty de Dublin (Irlande), deux lions et un tigre familiarisés ensemble se trouvaient dans la même cage. Le gardien de ces animaux étant au milieu d'eux, se laissa tomber sur le tigre qui dormait. L'animal furieux s'élança sur cet homme et le saisit par la jambe; des cris d'horreur et d'effroi partirent à l'instant de tous les points de la salle.

On croyait cet homme perdu, lorsqu'un des lions bondit, et saisissant le tigre par le cou le força de lâcher sa proie. On parvint à retirer le malheureux gardien tout ensanglanté de la cage. Il est maintenant rétabli, et la seule conséquence de cet accident, c'est qu'avant peu on verra probablement les bêtes concourir pour le prix Monthyon.

Le 11 de ce mois, un jeune homme extrait de la prison d'Alby, a été conduit escorté de deux gendarmes, devant le conseil de révision de cette ville. Si la prévention qui pèse sur ce malheureux se vérifie, elle accuse autant de perversité que de lâcheté. Le bruit court que pour se mettre dans une position à être exempté du service militaire comme fils de veuve, il aurait donné lui-même la mort à son père. L'instruction de cette horrible affaire se poursuit.

Nous apprenons qu'un des membres de la famille Peytel est parti pour Saint-Cloud, où se trouve en ce moment le roi, pour solliciter une commutation de peine. Peytel exprimait l'autre jour à une personne, qu'une des plus grandes peines qu'il éprouvait, c'était de songer aux douleurs de sa famille, à la peine qu'il lui causait: « pour lui éviter de nouveaux chagrins, disait-il, je voudrais être exilé loin de la France, que je ne reverrais jamais. » Comme on ne rase plus Peytel, sa longue barbe et ses longs cheveux donnent, dit-on, à sa figure un aspect étrange. Peytel écrit constamment, même la nuit, à l'aide d'un carton découpé, qu'il appuie sur son papier.

On lit dans le *Journal de la Manche* qu'une femme âgée de quatre-vingt-cinq ans, étant allée porter à manger à deux porcs, a été dévorée par ces animaux. La malheureuse a été trouvée sans tête; la poitrine et le cœur, tout avait disparu; les bras avaient été attaqués, le droit était mangé jusque près de l'épaule.

SOIES. SOIERIES.

Naples, le 9 octobre.

Par suite du retrait des commissions de France, on s'attendait à voir fléchir les soies royales; mais les cours se sont soutenus, grâce aux achats que les Anglais ont continué à faire de temps à autre.

Ces achats, qu'ils n'ont pas cessé d'opérer jusqu'à ce jour, sont dans les prix de : c. 41 1/2 jusqu'à 42 1/2.

Il s'agit ici des royales 416 bonnes courantes : car il est d'autres filatures secondaires, mais mieux soignées, qui sont tenues à c. 44. Tel est le prix qu'on a demandé pour une portion de ces soies d'environ 3,000 livres.

Quant aux soies filatures classiques, le dépôt n'en est que de quelques balles que les propriétaires tiennent à 46 c. pour les céder peut-être un peu au-dessous.

Les détenteurs des royales de Cosensa, qui ne voulaient pas céder leurs 718 à 810, à moins de 38 c., s'étant relâchés de leurs prétentions, il s'est fait quelque chose à 35 et 36 c.

Quant aux longues aspes pour soies à coudre, elles se maintiennent de 30 à 31, mais les fabricants reculent devant ces prix qui ne sont pas en harmonie avec ceux qui existent aux Etats-Unis, pour les soies à coudre teintes.

Messine, 20 septembre.

En soies, il s'est fait beaucoup d'opérations, principalement dans les qualités à la Piémontaise de 4 à 6. Celles de bonnes filatures se sont faites à divers prix, qu'on peut calculer de 39 à 41; les petites filatures 38 10. Mais l'espoir de la hausse fait qu'on ne pourrait plus faire le prix de 37, 10.

Nous avons annoncé il y a quelque temps, qu'il avait été question dans un département du nord de la France, d'un impôt sur les chiens. Aujourd'hui nous donnons comme une chose certaine à nos lecteurs que les états provinciaux du Limborug (Belgique) viennent de frapper la race canine d'un nouvel impôt ainsi réparti :

- |  |        |
|--|--------|
| 1° Sur chaque lévrier                              | 30 fr. |
| 2° Sur les autres chiens de chasse indistinctement | 5 fr.  |
| 3° Le petit roquet lui-même est taxé à             | 2 fr.  |

On écrit de Dreux, que dans une nuit de la semaine dernière, des loups ont attaqué le parc d'un cultivateur de Girouville; 22 moutons ont été étranglés; 13 ont disparu. M. le préfet a pris un arrêté qui ordonne que des battues seront immédiatement faites dans les terres et dans les bois.

On écrit de Lunel (Hérault) : « Le temps pluvieux n'a pas discontinué, et a rendu très pénible l'enlèvement de la récolte; néanmoins les vendanges vont grand train et continuent d'être des plus satisfaisantes dans nos bonnes vignes de la plaine. Ici, à Marsillargues et dans quelques autres communes, on cite des vignes dont le produit s'est élevé à 20 muids de 90 veltes par mesure de trente ares, ce qui fait 456 hectolitres par hectare. De mémoire d'homme on n'avait vu une pareille abondance, et il est douteux qu'on ait jamais atteint un aussi prodigieux résultat dans aucun vignoble. »

Pour venir au secours de la classe ouvrière pendant la saison d'hiver, M. le préfet de l'Eure vient d'ordonner l'ouverture de plusieurs ateliers de charité sur les chemins de grande communication du département, et notamment sur les points placés à la proximité des populations les plus exposées à rester sans travail.

Mercredi de la semaine dernière, deux frères, les fils Cheminot, cultivateurs, ayant leurs habitations sur la lisière de la forêt de Bornac (Cher), et non loin de la route de Culan, eurent entre eux quelques démêlés relativement à un objet de peu de valeur; il s'agissait tout simplement d'une macque, instrument en bois dont on se sert pour broyer le chanvre. Tous les deux réclamaient cette macque comme étant leur propriété; enfin, l'un s'en empare et la transporte dans son domicile; l'autre arrive aussitôt pour la revendiquer; mais il n'avait pas encore franchi le seuil de la porte qu'il reçoit à la tête un coup de hache qui l'étend mort. M. le procureur du roi de Saint-Amand et M. le docteur Bonnelat se sont rendus sur les lieux pour procéder, l'un à une enquête, l'autre à l'autopsie cadavérique. Le meurtrier est en prison; il prétend expliquer la mort de son frère par la chute qu'il aurait faite en tombant.

— La législation sur la fausse monnaie, bien qu'elle ait été adoucie en 1832, peut encore pa-

raître, dans quelques circonstances, d'une sévérité excessive. En voici un exemple : François Fourmy a été condamné par la cour d'assises de la Manche à la peine des travaux forcés à perpétuité pour avoir blanchi, à l'aide du mercure, deux centimes qu'il avait fait passer pour des pièces de cinquante centimes. Le jury l'avait déclaré coupable du crime de contrefaçon de monnaie d'argent. M. Labot, chargé de soutenir son pourvoi devant la cour de cassation, s'est efforcé d'établir que le fait d'avoir blanchi des monnaies de cuivre ne constitue pas le crime de contrefaçon de monnaie d'argent, puisque la pièce blanchie conserve l'empreinte qui lui est propre et porte même, sur une de ses faces, l'indication de sa valeur véritable. M. Labot invoquait en faveur de ce système l'opinion de la plupart des criminalistes, et soutenait d'ailleurs que c'était là une question de droit qui n'aurait pas dû être soumise au jury et sur laquelle la cour d'assises pouvait seule prononcer. Néanmoins, la cour de cassation a rejeté le pourvoi.

Nous ferons remarquer, à cette occasion, que le jury qui, par scrupule de conscience, absout souvent des criminels de la peine capitale lorsque l'avocat de l'accusé sait faire naître le moindre doute, se montre beaucoup plus sévère lorsqu'il s'agit de la peine du bague, et ne se fait aucun scrupule d'envoyer aux galères un malheureux pour un délit souvent très-innocent, ainsi que le prouve le fait cité ci-dessus.

Les juges devraient réfléchir qu'envoyer un homme au bague, c'est l'envoyer à l'école du crime, et lui préparer bien souvent le chemin de l'échafaud.

(Note du Rédacteur.)

## CONCERT

DE MM. RICHELMI ET GEORGE HAINL.

La soirée musicale de MM. Richelmi et George Hainl avait attiré samedi dernier, au foyer du Grand-Théâtre, tous les dilettanti de Lyon, ainsi que la société la plus brillante de notre ville.

Le concert a commencé par une ravissante mélodie de Schubert, dont la délicate et plaintive mélancolie n'a pas été, ce nous semble, assez sentie par la majorité du public; et cependant, nommer Mme Mongollier et MM. Baumann et George Hainl, comme interprètes de Schubert, c'est dire qu'aucune idée du maestro allemand n'a été oubliée dans l'exécution. Il faut donc nous en prendre de cette froideur au peu de progrès des études musicales à Lyon; on roucoule la romance, on joue les quadrilles en vogue, mais on ne peut se décider à étudier, même les morceaux de symphonie les plus simples. Au reste, nous sommes loin d'en faire un crime à nos belles Lyonnaises, et nous nous rappelons qu'il y a quelques années, Paris lui-même, le Paris musical, connaissait à peine de nom les sublimes sonates de Beethoven. — Nous espérons donc pour l'avenir.

M. Richelmi a chanté plusieurs romances qui ont été vivement applaudies. Ce chanteur a une voix assez douce; mais ce qui fait surtout le succès de M. Richelmi, c'est une aisance et une sûreté sans égales à manier le petit volume de sa voix; de plus, il a une prononciation aussi nette qu'il est possible de l'avoir; il comprend la romance et la rend avec toute la grâce, toute la fraîcheur qu'elle renferme. Ceci explique son succès auprès des dames. Quant à nous, au milieu de nos bravos, nous lui reprocherons de ne pas donner assez de sentiment à son chant, son expression ordinaire est trop noble, trop académique.

M. George Hainl a exécuté deux fantaisies de sa composition. Comme exécutant, M. George Hainl est l'heureux rival de Batta, c'est le *non plus ultra* de cet instrument : sous les doigts de George Hainl, le violoncelle parle; il vous raconte cent histoires à la fois, et vous entendez tantôt les éclats de joie, les plaintes, les soupirs, et jusqu'aux plus simples causeries.

Comme compositeur, M. George Hainl mérite aussi les plus grands éloges: il n'y a dans ses œuvres aucune de ces hésitations que l'on remarque souvent dans les ouvrages des plus grands compositeurs : on voit que M. George Hainl n'écrit que lorsqu'il a une idée, or l'idée est toujours heureuse, et il la rend de la manière la plus convenable, avec tous ses développements et ses modifications. Nous n'aimons guère la campagne, eh bien! *Les souvenirs du Mont Dore* nous faisaient rêver de prairies, de fleurs et de bosquets, de fêtes villageoises et champêtres.

Mlles Elisabeth et Hélène Cundell ont chanté plusieurs morceaux italiens. Elles ont été grandement applaudies. Nous observerons, toutefois, que le mouvement du duo de la Norma a été un peu pressé par nos deux aimables cantatrices.

Maintenant il nous reste à vous parler d'un jeune homme de 20 ans, qui est au violon ce que George Hainl est au violoncelle. M. Mercier, de l'Académie royale de Musique, a électrisé l'assemblée, en jouant un air varié de Robertets. Son style est parfois large, grave et sévère, comme celui de Baillot; parfois aussi, il se laisse aller à des idées gracieuses et à cette finesse d'expression qu'on trouvait chez Lafont; mais quelque genre qu'il embrasse, sa touche n'est jamais faible comme celle de ce grand maître, et nous n'en prendrons pour preuve que la vigueur avec laquelle il a attaqué l'introduction de son air varié et la troisième variation sur doubles cordes.

La quatrième variation, d'un style plus gracieux et plus saisissable, a été jouée avec un sentiment exquis; et le final, où toutes les difficultés de l'instrument ont été surmontées avec un rare bonheur, a été salué par une triple salve d'applaudissements.

Un des caractères principaux du talent de M. Mercier, c'est une pureté de sons admirable et une compréhension aussi rapide que complète de tout ce que permettent et la musique et l'instrument.

En finissant notre compte-rendu, nous souhaitons que l'exemple de MM. George Hainl et Richelmi soit suivi par les artistes de talent de notre ville, que nous avons déjà applaudis d'autres fois. Voici l'hiver, et l'hiver c'est la saison des concerts.

Paul PRÉAUD.

## Coulisses.

LE DIRECTEUR DANS L'EMBARRAS.

Voici quelque détails assez curieux sur la santé d'une troupe dramatique d'une de nos premières villes, Marseille.

« Pour se faire une idée des tribulations sans nombre qui assiègent une direction de théâtre en province, il n'y a qu'à jeter les yeux sur le relevé suivant où se trouvent consignées les diverses maladies qui éloignent en ce moment de la scène de théâtre presque tout le personnel de l'opéra et du ballet. Nous croyons pouvoir garantir l'authenticité de ces renseignements, qui nous ont été fournis par des médecins dignes de foi.

« M. Brems, directeur titulaire : Gastro-entérite chronique. — M. Damoreau, premier ténor : plaie à la jambe avec escarre. — M. Roy, première basse-taille comique : gastralgie, tumeur abdominale. — Mad. Roy, première Dugazon : affection catarrhale bronchique. — M. Frédéric, premier comique chantant : gastrite aiguë. — M. Dabadie, baryton : vomissements fréquents. — M. Poppé, première basse-taille noble : surdité nerveuse intermittente. — Mad. Duquesnoy, première duègne : entorse douloureuse, nécessitant l'aide d'une canne. — M. Darbouville, premier comique : hypocondrie. — M. Fournerat, chef d'orchestre : inflammation à la jambe gauche. — M. Pepin, second chef d'orchestre : blessé à la main gauche dans une chute en voiture. — Mad. Minorert, première chanteuse : malade dans la personne de son mari, gravement indisposé. — Mlle Louisa, première danseuse : éloignée momentanément du théâtre à cause d'une prochaine maternité. — M. Rouquet, danseur comique : en convalescence.

« Quel hôpital ! »

\*. Voici quels sont en ce moment les artistes de Paris qui donnent des représentations dans la province :

Mlle Georges, à Orléans ;  
Mme Albert, à Montpellier ;  
Mlle Jenny Vertpré à Clermont-Ferrand ;  
Chollet et Mlle Prévost, à Nancy ;  
Mélingue et Mlle Théodorine, à Marseille ;  
Lepeintre aîné, à Périgueux ;  
Bernard-Léon, à St-Etienne.

Le Rédacteur responsable, PAUL PRÉAUD.

LA DEUXIÈME LIVRAISON

# DES BELLES FEMMES DE LYON,

NE SERA EN VENTE QUE DIMANCHE PROCHAIN,

Elle contiendra les portraits de Mad. Ve. M\*\*\* Mlle A\*\*\*. et M<sup>me</sup>. L\*\*\*, avec l'histoire d'une femme étioyée.

Dessin. Mad. Ve M\*\*\*. (Prix : 50 centimes.)

En vente : chez Nourrier, éditeur, rue de la Préfecture, 6, et à Paris, chez Dollin, Libraire, rue du Cimetière-St-André-des-Arcs, 9.

## POIDS ET MESURES.

### NOUVEAU TABLEAU SUR LE SYSTÈME MÉTRIQUE,

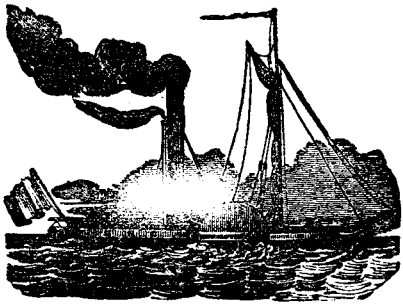
Donnant la conversion exacte des poids et mesures des départements de la Seine et du Rhône en nouvelles, et réduisant au nouveau système le prix de toutes les marchandises.

Ouvrage d'une utilité indispensable pour tous les maires, administrateurs, employés d'administration, notaires, avocats, propriétaires, négociants, marchands en détail; etc., etc.;

Par M. Edouard Durand,

VÉRIFICATEUR DES POIDS ET MESURES DE L'ARRONDISSEMENT DE LYON.

Prix du tableau colorié, avec la brochure, 1 fr. 50 c.



## LE SIRIUS,

UNIQUEMENT DESTINÉ AU TRANSPORT DES VOYAGEURS,

Partira de Beaucaire pour Lyon, les 1<sup>er</sup>, 5, 10, 15, 20, 25 et trente juillet, à 1 heure du matin; de Lyon pour Beaucaire, les 3, 8, 13, 18, 23 et 28 juillet, à 6 heures du matin, du quai de la Charité. S'adresser à Lyon, place Port-du-Temple, 46.

La renommée toujours croissante du café alimentaire, la protection que lui accordent les plus célèbres médecins, et l'immense consommation qui s'en fait actuellement dans toute la France, sont une preuve incontestable de son heureuse efficacité. Les personnes qui désireront s'en procurer en trouveront à la fabrique, place du Change, 4, ou dans les dépôts de cette ville.

## HOTEL DE VENISE,

CI-DEVANT HOTEL DES ÉTATS-UNIS,

RUE PISAY, N. 30, A LYON.

Cet hôtel, situé au centre de la ville, dans le voisinage de la Bourse et à proximité des théâtres, des bureaux de messageries et d'un des plus beaux établissements de bains, offre à MM. les voyageurs des avantages qu'il serait difficile de rencontrer ailleurs. M. Mouzard, nouveau propriétaire de cet établissement, y a depuis son installation introduit de nombreuses améliorations qui le recommandent à leur confiance.

On trouvera tous les jours table d'hôte, à 2 heures, à dater du 1<sup>er</sup> septembre 1839. (91).

Galerie de l'Argue, escalier M, à l'entresol.

## MAGASIN DE CHAUSSURE,

EN GROS ET EN DÉTAIL.

DÉPÔT DE BOTTES DE PARIS, METZ ET LYON.

CHAUSSURES POUR HOMMES ET POUR FEMMES,

Depuis 2 fr. jusqu'à 16.

Achat de toute espèce de chaussure laissée pour compte comme trop petite.

Tiges prêtes à monter pour bottines de dames, tiges pour bottes et avant-pieds. — On expédie pour la province et l'étranger.

## GUÉRISON

des Cors

aux pieds.

Seul dépôt du topique coporistique qui attaque la racine des cors aux pieds et la fait tomber sans douleur.

Chez M. Aguebant, rue St-Côme. (63)

## A LOUER

Beaux appartements parquetés à louer de suite avec cave et grenier, meublés ou non; situés aux Brotteaux, rue d'Alaune, près la place Louis XVI, n. 14, ou chez Mad. Hoffstter, marchande de meubles, Cour des Archers, 3. (114)

A VENDRE pour cause de santé,

## Un Fonds de Café

très-achalandé, dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser, pour plus amples renseignements, au bureau du Journal. (113)

## GUÉRISON

DES

## MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, rougeurs de la peau, ulcères, pertes blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop dépuratif-végétal de Séné.

Extrait du précieux recueil des recettes médico-officinales,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n. 23, à LYON. — A Saint-Étienne, chez M. Chermezon, pharmacien, rue de la Comédie. (109).

Un fonds d'Hôtel garni et Pension bourgeoise, réparé à neuf, jouissant d'une belle clientèle, situé sur une des places les plus fréquentées de Lyon.

S'adresser au bureau du Journal. (112).

## AVIS

AUX FABRICANTS D'ÉTOFFES DE SOIE.

Le sieur PINATEL, fabricant de navettes, rue Juiverie, 23, fabrique aussi des tuyaux en cartons fins, première qualité, pour canettes. (94)

## HOTEL GARNI

ET

PENSION BOURGEOISE.

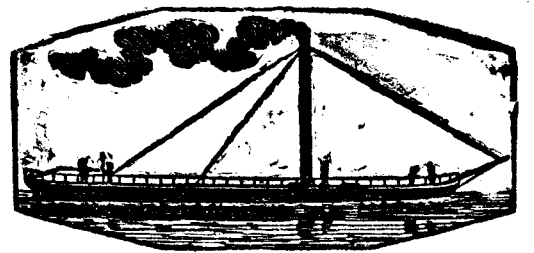
Dîner à 1 fr. 50, potage, bœuf, 4 plats, 3 desserts, pain, vin à discrétion, à 2 heures et demie. Place de la Préfecture, 3. (111).

## FONDS A VENDRE

Un fonds d'auberge réparé à neuf, jouissant d'une belle clientèle, situé cours Lafayette. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER.

Appartement bourgeois au 1<sup>er</sup> étage, bien décoré et parqueté : — avec écurie; Appartements bourgeois, au 5<sup>e</sup>, à louer de suite. S'adresser à M. Cassagne, géomètre, au 2<sup>e</sup>, maison Comte, à la Guillotière.



COMPAGNIE GÉNÉRALE.

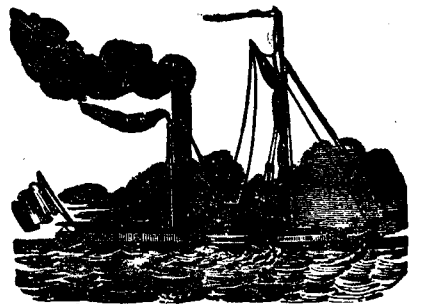
## BATEAUX A VAPEUR

A dater de dimanche 6 octobre,

LES DÉPARTS POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES

Auront lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.



## BATEAUX A VAPEUR

DE LYON A CHALON.

Les beaux bateaux LE CYGNE et L'AIGLE, connus par la supériorité de leur marche et leur bonne tenue,

PARTIRONT TOUTS LES JOURS, A SIX HEURES DU MATIN.

Le CYGNE les jours IMPAIRS, L'AIGLE les jours PAIRS.

LYON. — IMPR. DE DUMOULIN ET RNET, QUAI ST-ANTOINE, 33.